

Tourisme bling-bling : La bataille de Bonifacio



**De l'argent, du béton
et beaucoup, beaucoup
de pressions...**

amnistia.net

Tourisme bling-bling: La bataille de Bonifacio

De l'argent, du béton et beaucoup, beaucoup de pressions...

Par Enrico Porsia

Bonifacio, la cité des falaises. L'endroit est de plus en plus à la mode. Bonifacio est de plus en plus prisée... de plus en plus chère.

Bernard Kouchner et Christine Ockrent, Claire Chazal, Karl Zéro, Jacques Séguéla, Daniel Auteil et encore Olivier Bouygues (directeur général délégué du groupe), Renaud Donnedieu de Vabres, Jean Bousquet (PDG de Cacharel), Bruno Roger (patron de la banque Lazard à Paris), ou la famille Frydman (ex-patron de Marionnaud), tout le monde se retrouve ici, chacun dans sa villa, au bord d'une piscine, la mer en face. Il faut y être.



La cité des falaises. L'endroit est de plus en plus à la mode. Bonifacio est de plus en plus prisée... de plus en plus chère.

Et ceux qui n'y sont pas encore, ne rêvent que d'une chose: y venir à leur tour!

People, professionnels, chefs d'entreprise, hommes de pouvoir(s). Ils sont tous attirés par "l'Eldorado pour grandes fortunes".

Une marque de fabrique qui colle désormais à la peau de Bonifacio.

Pourtant, depuis le 9 mars 2008, les Bonifaciens ont élu un nouveau maire. Il s'appelle Jean-Charles Orsucci, a 38 ans, se dit "socialiste", "autonomiste"... et pourquoi pas "écologiste" puisqu'il a même manifesté contre la "bétonisation de la Corse".

Maintenant qu'il est élu, que va-t-il faire?

S'opposer aux projets et aux pressions des promoteurs immobiliers, bien souvent sans scrupule, ou bien se ranger de leur côté?

Les "people" désireux de venir s'installer dans la cité des falaises, que certaines baptisent déjà "ghetto pour milliardaires", pourront-ils désormais réaliser leur rêve?

Réussiront-ils à bâtir leur résidence secondaire avec vue sur le Parc marin international des Bouches de Bonifacio... Quitte à s'arranger quelque peu avec la loi littoral, véritable rempart contre la bétonisation de la côte... ou bien auront-ils quelques soucis à se faire avec le nouveau maire ?

La bataille de Bonifacio a commencé. Ce n'est que le prélude à un choc frontal qui s'annonce.

Le rêve du très sarkoziste président de l'assemblée territoriale Camille de Rocca Serra, va-t-il se concrétiser: La Corse va-t-elle être "désanctuariséé"? (Voir nos dossiers "[Transformer l'argent public en béton](#)" et "[Sarko en Corse: Argent public et hôtels de luxe](#)"). La surface de constructibilité du littoral va-t-elle s'étendre à vue d'œil en passant outre à la loi littoral? Le poids des intérêts des promoteurs, la masse d'argent qui est en jeu, vont-ils peser plus lourd que la mobilisation citoyenne des associations de défense de l'environnement?

Le Collectif pour la loi littoral fait face aux intérêts des promoteurs immobiliers, impatientes de mettre leurs pelleuses au service d'une clientèle fortunée et désireuse d'acheter un morceau de la dernière île encore préservée de la Méditerranée. Et peu importe le prix!

Venez jeter un coup d'œil dans les coulisses du tourisme bling-bling.

On y croise des stars comme Jean Reno ou des étoiles éteintes comme Jacques Séguéla, deux amis du président Sarkozy, mais on y croise aussi un homme d'affaires à la réputation sulfureuse qui vient de défrayer les chroniques des faits-divers.

On y brasse surtout beaucoup d'argent, avec une interprétation de la loi à géométrie variable et, bien sûr, on y fait de solides rêves tissés dans le béton.

Suivez-nous: Le voyage est surprenant!

"De quel côté va basculer le maire?"

"De quel côté va-t-il basculer, notre Jean-Charles?"

C'est LA question qui agite la ville.

La philosophie de l'argent et du béton, de la privatisation des espaces, du contournement de la loi pour favoriser les promoteurs immobiliers va-t-elle perdurer?

La bataille de Bonifacio a commencé. Ce n'est que le prélude à un choc frontal qui s'annonce.

Le rêve du très sarkoziste président de l'assemblée territoriale Camille de Rocca Serra, va-t-il se concrétiser: La Corse va-t-elle être "désanctuariséé"? La surface de constructibilité du littoral va-t-elle s'étendre à vue d'œil en passant outre à la loi littoral? Le poids des intérêts des promoteurs, la masse d'argent qui est en jeu, vont-ils peser plus lourd que la mobilisation citoyenne des associations de défense de l'environnement?

Ou bien... la mairie va-t-elle divorcer d'avec la politique de *Sea, béton and fric*?

La question revient sans cesse: "De quel côté va-t-il basculer, Jean-Charles?"

Du côté de son père, trésorier de l'Association Bonifacienne Comprendre et Défendre l'Environnement (ABCDE), laquelle se bat, malgré les pressions très lourdes, pour l'application de la loi et la sauvegarde des espaces remarquables?

Ou bien, Jean-Charles va-t-il basculer du côté de son beau-père, l'homme d'affaires Antoine Lantieri, fervent partisan de la multiplication des projets immobiliers?

A Bonifacio, les yeux sont rivés vers la mairie.

Que va donc faire, Jean-Charles Orsucci, qui, juste avant les élections municipales travaillait encore pour son beau-père? Antoine Lantieri, jouit en effet d'une grande notoriété, une notoriété qui dépasse, et de loin, la petite commune de l'extrême-Sud de la Corse. Antoine Lantieri, avec son frère Paul sont des commerçants prospères. La discothèque L'Amnésia (pulvérisée par un attentat en avril 2000), l'hôtel Genovese, le Centre Nautique... Mais les intérêts des Lantieri ne se limitent pas à la Corse.

Antoine vient tout juste de sortir de prison, après avoir été mis en examen à la suite du démantèlement du cercle de jeux parisien Concorde.

Une affaire pour laquelle son frère Paul, soupçonné de blanchiment et association de malfaiteurs, a choisi, lui, de "prendre le maquis" (voir notre dossier "[Les affaires corses qui embarrassent l'Elysée](#)").

Mais, alors, de quel côté pourrait-il bien basculer, Jean-Charles, lui, qui était présent dans une manifestation derrière les banderoles de l'association ABCDE pour dénoncer la "désancrualisation" de l'île, souhaitée par le président de la Collectivité territoriale?

La réponse n'est pas sans enjeux.

Pour la connaître, il fallait se rendre mercredi 16 avril 2008 au tribunal administratif de Bastia.

Ambiance tendue au tribunal

Ce jour-là, la présidente du tribunal, Lucienne Erstein, examinait la légalité de trois permis de construire: celui de Jacques Séguéla, (une villa de 568 m² située dans le secteur non urbanisé de Cala Longa), celui de la villa de l'avocat lyonnais Me Xavier Delsol et enfin le dossier



Voici la côte Est de Bonifacio. Un espace qui, jusque-là, était défini vierge, non urbanisé et donc inconstructible. Sur la droite, les travaux de la SCI Casa di Fiori ont déjà commencé.

de la villa de Marc Sulitzer. Cet homme d'affaires de Neuilly a racheté la société civile immobilière de Jean Reno, après que ce dernier a décidé d'abandonner son projet immobilier attaqué en justice par l'association ABCDE.

L'audience du tribunal administratif avait attiré du monde.

Les associations du Collectif pour la loi littoral, présentes au grand complet, avaient reçu le soutien militant du Rinnovu (organisation politique indépendantiste appelant à la "lutte de libération nationale") et de A Manca, organisation de gauche issue du mouvement nationaliste. Dans la salle on pouvait reconnaître le président du comité régional des pêches, Gérard Romiti. C'était le seul représentant de Corsica Nazione Indipendente à s'être déplacé. Quant aux nationalistes modérés, ils étaient représentés par la seule Fabienne Giovannini, élue sur la liste autonomiste Inseme per Bastia, et responsable du Parti de la Nation Corse... un parti qui a toujours soutenu le nouveau maire de Bonifacio et qui est d'ailleurs très bien représenté dans le nouveau conseil municipal...

Quelle attitude allait adopter la "nouvelle" mairie, "socialiste" et "autonomiste" devant le tribunal? Tout le monde attendait de savoir si l'avocat de la municipalité allait poursuivre sa défense, acharnée, des permis de construire contestés par les associations, comme au bon vieux temps de l'ancienne équipe qui gouvernait la ville... ou bien assisterait-on à la rupture?

Les défenseurs de la loi littoral n'étaient pas les seuls à vouloir savoir. Le beau-père du maire, l'homme d'affaires Antoine Lantieri était aussi présent au tribunal. Des amis à l'allure solide et aux regards tranchants l'accompagnaient. Ambiance.

Un beau-père très concerné et une discussion qui vire à l'altercation

Comme toujours, Maître Benoist Busson, s'était déplacé de Paris pour plaider la cause des défenseurs de la loi littoral. Difficile de trouver un avocat en Corse qui accepte de plaider des dossiers aussi sensibles.

Face à lui, les avocats de Jacques Séguéla, de Maître Delsol et de la famille Sulitzer, qui a racheté la société civile immobilière de Jean Reno, de même qu'elle a acheté le terrain à l'ancien maire de la ville pour la coquette somme de 2,7 millions d'euros, afin d'y construire une jolie bâtisse d'une superficie nette de 804,18 m².

Face à Maître Busson, se trouvait aussi Maître Vaillant, l'avocat de la ville de Bonifacio. En continuité avec la tradition, Maître Vaillant a estimé que "le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) voté par l'ancienne équipe municipale était conforme à la loi littoral" et que "la presqu'île de Cala Longa ne constitue pas un milieu sensible du point de vue écologique, ni un espace remarquable". Bref, la municipalité, en levant enfin le suspens, s'était clairement exprimée : les pelleteuses ont désormais le feu vert.

"Jean Charles a choisi son beau-père". A Bonifacio, la question s'était transformée en réponse.

Mais, au fait, que faisait donc le beau-père, Antoine Lantieri, au tribunal administratif de Bastia ?

En quoi l'homme d'affaires était-il concerné par le destin de ces permis de construire?

Une chose était certaine: Antoine Lantieri était bel et bien là pour apporter son soutien à la

SCI Casa di Fiori, que Jean Reno a cédée à Marc et Claude Sulitzer. Ces derniers possèdent déjà une maison dans le domaine très select de Sperone, ils sont même dûment inscrits sur les listes électorales de la ville. Et, visiblement, ils souhaitent s'enraciner encore plus en disposant de quelque 2064 m2 de surface brute constructible supplémentaire, dans un espace qui, jusque-là, était défini vierge, non urbanisé et donc inconstructible.

Antoine Lantieri, et les amis qui l'accompagnaient semblaient tellement concernés par cette affaire qu'ils ont même engagé une discussion, très animée, avec des militants indépendantistes venus nombreux soutenir les associations.

La discussion a même viré à l'altercation. Le ton montait.

Il faut bien reconnaître que les militants indépendantistes n'avaient nullement l'air impressionné par les arguments qu'avançaient Antoine Lantieri et ses amis. En faisant redescendre la tension, ce dernier expliquait, à la fin, qu'il n'était qu'un commerçant bonifacien et qu'il avait été très sensibilisé par l'histoire d'un couple de continentaux, les époux Sulitzer, qui, en toute bonne foi, avaient acheté un terrain dont la municipalité leur avait garanti la constructibilité. Antoine Lantieri expliquait aussi qu'il était particulièrement concerné par le devenir d'un jeune entrepreneur local, pour qui la réalisation de ce chantier représentait un enjeu crucial. Antoine Lantieri s'était donc déplacé de Bonifacio jusqu'à Bastia, uniquement pour rendre service à un "couple de continentaux" et à un "jeune entrepreneur"? Soit.

Le surprenant siège social de la société immobilière fondée par Jean Reno

Il est néanmoins intéressant de remarquer que la société immobilière Casa di Fiori, qui a été cédée le 24/10/2006 par Jean Reno, l'ami du président Sarkozy,

**GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AJACCIO**

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AJACCIO certifie qu'il a reçu le 08/12/2006, Statuts mis à jour

Acte S.S.P. en date du 24/10/2006

- Cession de parts
- Changement de gérant

Concernant la société

CASA DI FIORI
Société civile
CENTRE NAUTIQUE
20169 BONIFACIO (...)

CESSION DE PARTS SOCIALES ATTRIBUEES A MONSIEUR JEAN MORENO DIT RENO

Le CEDANT cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au **CESSIONNAIRE** qui accepte, les 99 parts sociales, numérotées de 1 à 99, qu'il détient dans la Société Civile Immobilière CASA DI FIORI, savoir :

- ↳ 50 parts numérotées de 1 à 50 à **Monsieur Marc SULITZER**
- ↳ 49 parts numérotées de 51 à 99 à **Madame Claude SULITZER** née DUPUY.

CESSION DE LA PART SOCIALE ATTRIBUEE A MONSIEUR JACQUES BERGEL

Le CEDANT cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Madame Claude SULITZER née DUPUY, qui accepte, la part sociale, numérotée 100, qu'il détient dans la Société Civile Immobilière CASA DI FIORI.

(...)

FAIT A *Saint*

LE *24/10/2006*

EN *7* EXEMPLAIRES



Jean MORENO dit RENO



Jacques BERGEL



Marc SULITZER



Mme Claude SULITZER

La société immobilière Casa di Fiori, qui a été cédée le 24/10/2006 par Jean Reno, l'ami du président Sarkozy, aux époux Sulitzer a comme siège social, et ceci depuis sa création, le Centre Nautique à Bonifacio: l'hôtel-restaurant de la famille Lantieri, au sein de laquelle figure Antoine le beau-père de l'actuel maire.

aux époux Sulitzer a comme siège social, et ceci depuis sa création, le Centre Nautique à Bonifacio: l'hôtel-restaurant de la famille Lantieri, au sein de laquelle figure Antoine le beau-père de l'actuel maire...

Un beau-père dont les activités immobilières intriguent aussi les magistrats marseillais en charge du dossier du cercle de jeux Concorde. En effet, Antoine Lantieri est le président des trois sociétés immobilières: Du Sud et du Levant, Liberta et Plein Soleil. Autant de sociétés qui ont comme coadministrateur le banquier genevois François Rouge, aujourd'hui mis en examen et maintenu en détention dans l'affaire du cercle de jeux Concorde.

Que les chantiers commencent!

Jeudi 17 avril 2008, au lendemain de l'audience, la juge des référés du tribunal administratif de Bastia a statué: elle a ordonné la fin de la suspension du permis de construire, accordé à Jacques Séguéla. Le publicitaire a donc le droit de poursuivre les travaux pour une résidence de 568 m2, sur un terrain de 2 ha sur la côte est de la commune.

Xavier Delsol, l'avocat lyonnais, pourra, lui aussi, achever la construction d'une discrète villa de 348 m2, dans un espace considéré jusqu'ici comme inconstructible. Quant à la SCI Casa di Fiori, cédée par Jean Reno aux époux Sulitzer, et qui est domiciliée au Centre Nautique à Bonifacio, chez le beau-père du maire, elle peut aussi être contente de la décision du tribunal.

Après l'échec du projet de Jean Reno, les époux Sulitzer ont attendu que la majorité de l'ancien maire, Monsieur Atti Lantieri, approuve le nouveau plan local d'urbanisme, un plan qui, comme par enchantement, transforme des espaces inconstructibles en autant de chantiers potentiels. L'ancien maire a accordé, ensuite, le permis de construire



LIBERTA
 RCS Ajaccio B 494 320 526

Renseignements juridiques

Activité	Promotion immobilière de logements - 701A
Siège social	1 Avenue Beverini Vico - 20000 AJACCIO
SIRET	49432052600010
Forme juridique	1 société par actions simplifiée
Capital social	39.000,00 EURO
Immatriculation	1 19-02-2007
Nationalité	France

Dirigeant(s) [Abonnez-vous à la Cartographie Premium](#)

Président	M. LANTIERI Antoine
Administrateur	HOLDINVEST représenté par M. MASLIAH Theodore
Administrateur	M. ROUGE Francois

(...)

DU SUD ET DU LEVANT
 RCS Ajaccio B 494 320 674

Renseignements juridiques

Activité	Promotion immobilière de logements - 701A
Siège social	1 Avenue Beverini Vico - 20000 AJACCIO
SIRET	49432067400018
Forme juridique	1 société par actions simplifiée
Capital social	39.000,00 EURO
Immatriculation	1 19-02-2007
Nationalité	France

Dirigeant(s) [Abonnez-vous à la Cartographie Premium](#)

Président	M. LANTIERI Antoine
Administrateur	HOLDINVEST représenté par M. MASLIAH Theodore
Administrateur	M. ROUGE Francois

(...)

PLEIN SOLEIL
 RCS Ajaccio B 494 320 302

Renseignements juridiques

Activité	Promotion immobilière de logements - 701A
Siège social	1 Avenue Beverini Vico - 20000 AJACCIO
SIRET	49432030200016
Forme juridique	1 société par actions simplifiée
Capital social	39.000,00 EURO
Immatriculation	1 19-02-2007
Nationalité	France

Dirigeant(s) [Abonnez-vous à la Cartographie Premium](#)

Président	M. LANTIERI Antoine
Administrateur	HOLDINVEST représenté par M. MASLIAH Theodore
Administrateur	M. ROUGE Francois

Les activités immobilières d'Antoine Lantieri intriguent aussi les magistrats marseillais en charge du dossier du cercle de jeux Concorde. En effet, le beau-père du maire de Bonifacio est le président de trois sociétés immobilières: Du Sud et du Levant, Liberta et Plein Soleil. Autant de sociétés qui ont comme coadministrateur le banquier genevois François Rouge, aujourd'hui mis en examen et maintenu en détention dans l'affaire du cercle de jeux Concorde.

aux époux Sulitzer, un permis de construire correspondant à un terrain qu'il venait lui-même de leur vendre pour la bagatelle de... 2,7 millions d'euros! Aujourd'hui le tribunal administratif de Bastia a estimé que le nouveau plan d'urbanisme de Bonifacio est conforme à la loi. Et donc, que les chantiers commencent!

“Avec 1000 kilomètres de côtes, il y a de quoi faire!”

Il y a quand même un hic. C'est le collectif des associations pour la loi littoral. Ils ont déjà attaqué le PLU de Bonifacio devant le tribunal de Marseille et s'appêtent à multiplier leurs actions. La bataille de Bonifacio ne fait que commencer.

"Nous sommes étonnés et scandalisés", s'exclame Vincente Cucchi, présidente de l'association de défense de l'environnement ABCDE. "Les pressions que nous subissons sur le terrain sont déjà importantes, mais nous avons confiance en la justice. Par contre, je constate que les décisions du tribunal administratif sont en contradiction avec ses décisions antérieures. Le tribunal s'est même déjugé en revenant sur la suspension du permis de construire de Monsieur Séguéla. Une suspension que pourtant ce même tribunal avait lui-même prononcé. Aujourd'hui, on a accordé un permis de bétonner! Combien de promoteurs vont-ils s'engouffrer dans cette brèche?"

La question est pertinente. La réponse, malheureusement, risque d'être simple: Beaucoup de monde scrute avec attention et impatience les 1000 kilomètres de côtes qui entourent la Corse. Vendre un rêve en béton armé sur l'île de Beauté, c'est un métier qui rapporte.

"Avec 1000 kilomètres de côtes, ici il y a de quoi faire", avait déclaré, en 2003, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Quel visionnaire!

Beaucoup de monde scrute avec attention et impatience les 1000 kilomètres de côtes qui entourent la Corse. Vendre un rêve en béton armé sur l'île de Beauté, c'est un métier qui rapporte.

[Cliquez ici et regardez la vidéo, c'est édifiant](#)



Septembre 2004. Nicolas Sarkozy, qui avait provisoirement quitté la place Beauvau pour s'installer à Bercy, se rend à Porto-Vecchio. Jean Reno, avec son ami Christian Clavier, est, lui aussi, sur place. L'acteur n'a qu'une seule préoccupation en tête: son permis de construire! (898 m2 de superficie nette). Heureusement, Cécilia était là pour encourager l'ami du couple: "Ça va devenir un hôtel particulier, tu verras, il y aura toi et nous". La scène se déroule en présence de l'actuel président de l'assemblée de l'île, du préfet de l'époque et, bien entendu, de l'actuel président de la République.

A lire aussi sur notre site web :

Notre dossier "Les affaires corses qui embarrassent l'Elysée"
http://www.amnistia.net/news/articles/corsdos/embarraselysee/embarraselysee_101.htm

Notre dossier "Corse: Transformer l'argent public en béton"
<http://www.amnistia.net/news/articles/corsdos/sncm/sncm-201.htm>

Notre enquête exclusive - Corse, nouveau statut: les promoteurs immobiliers piaffent d'impatience
<http://www.amnistia.net/news/articles/corsdos/promoimp/promoimp.htm>

Notre enquête exclusive - Corse: la fièvre immobilière de l'extrême sud
<http://www.amnistia.net/librairi/amnistia/n05/art1.htm>

Corse: Le président de l'Assemblée, l'entrepreneur et les immeubles hors-la-loi
<http://www.amnistia.net/news/articles/corsdos/imhorloi/imhorloi.htm>

La démarche à suivre pour s'offrir, légalement, une paillote... illégale!
http://www.amnistia.net/news/articles/corsdos/paillote/paillote_112.htm

Sarko en Corse: Argent public et hôtels de luxe:
http://www.amnistia.net/news/articles/argsal/sarkorse/sarkorse_400.htm

Corse: L'avenir en béton: http://www.amnistia.net/news/articles/corsdos/avenirbeton/avenirbeton_523.htm

Tout le dossier "Corse": <http://www.amnistia.net/news/articles/plusnews/dosscors.htm>

Si vous souhaitez être tenus au courant de l'actualité de notre site et de la mise en ligne de tous nos nouveaux articles, inscrivez-vous gratuitement à notre newsletter : <http://www.amnistia.net/redactio/lettre.htm>

Amnistia.net-Les enquêtes interdites – journal édité par Amnistia.net, SARL de presse au capital de 3200 eur
 111, rue Ordener 75018 Paris – RCS Paris B 432 308 849 – directeur de la publication : Corrado Balocco – ISSN : 1624-7671.
 ©amnistia.net 2008

Abonnements

Par carte bancaire sur notre site web (<http://www.amnistia.net>). Par chèque : remplissez le bulletin ci-dessous

Bulletin d'abonnement

à nous faire parvenir avec votre règlement par chèque à l'ordre de *amnistia.net*
 Je souhaite m'abonner au site amnistia.net et à la revue *Les enquêtes interdites*

abonnement annuel au site amnistia.net et à notre revue *Les enquêtes interdites* (12 numéros par an) en format PDF : 50 euros

abonnement de trois mois au site et à notre revue en format PDF : 18 euros

nom prénom

adresse

.....

code postal ville pays

e-mail

amnistia.net – 111 rue Ordener – 75018 Paris – mail : redaction@amnistia.net

Toutes les informations sont obligatoires. Les informations qui vous concernent sont destinées à Amnistia.net, dans le but de vous inscrire sur notre liste d'abonnés. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à : Amnistia.net, 111 rue Ordener, 75018 Paris, mail : redaction@amnistia.net.